

Honoraires de transaction

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE

Transactions sur immeuble bâti et non-bâti⁽²⁾ :

Segment du prix compris entre :	0 - 45 000 €
Segment du prix compris entre :	45 001 - 100 000 €
Segment du prix compris entre :	100 001 - 200 000 €
Segment du prix compris entre :	200 001 - 375 000 €
Segment du prix compris entre :	375 001 - 500 000 €
Segment du prix supérieur à :	> 500 000 €

Autres ventes (V.E.F.A ; Parts sociales de SCI ; Fonds de commerces ; Viager ; Location-accession...etc.).....

Modalités
(%, forfait, tranches)

A la charge de

***Taux cumulatifs
: 9.4% (500 € mini)**

: 7.4%

: 5.4%

: 4.4%

: 3.5%

: 3%

Sur étude personnalisée

L'acquéreur ou du vendeur,
selon indication portée au
mandat.

LOCATION

Entremise et négociation.....

- **Baux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)
(Dans la limite du plafond fixé par le décret 2014-890 du 1/08/2014)**
 - . Dont gestion des visites.....
 - . Dont constitution du dossier locataire.....
 - . Dont rédaction de bail.....
 - . Dont réalisation de l'état des lieux.....

- **Autres Baux :**

- . Négociation.....
- . Etat des lieux (inclus si négociation).....
- . Rédaction de bail (inclus si négociation).....

Forfait : 108 €
15% du loyer annuel H.Ch
Répartis comme suit :
20% des honoraires
20% des honoraires
28% des honoraires
32% des honoraires

Bailleur

Parts égales entre
Bailleur et Locataire

15% du loyer annuel H.Ch
125 €
125 €

Parts égales entre
Bailleur et Locataire



**GLOBAL INTERNATIONAL
PROPERTY**

N°1 rue Pasteur – 47130 PORT SAINTE MARIE

GLOBAL INTERNATIONAL PROPERTY, marque commerciale de THR IMMOBILIER, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1960,00 € ; dont le siège social est sis : PORT SAINTE MARIE (47130), 9 rue Pasteur ; inscrite au R.C.S d'AGEN (Lot et Garonne) sous n° 824 059 018 ; Représentée par **M. Thierry ROQUE**, son gérant, ayant le titre professionnel d'**Agent Immobilier** ; obtenu en France dont l'activité est régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 (dite « loi Hoguet ») et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultables en français sur www.legifrance.gouv.fr). Titulaire de la carte professionnelle « TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE » n°4701 2017 000 017 444 ; délivrée le 16/03/2017, par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot & Garonne, portant la mention « sans-détention de fonds » pour l'activité de transaction immobilière, garantie par ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet ; 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, pour un montant de : € 110 000 ; garantie couvrant l'activité sur la France entière. Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de : ALLIANZ IARD ; sous le n° de police : 41319158 ; contrat couvrant la France entière.

La remise d'une note est obligatoire.

1 - T.V.A au taux en vigueur de 20% ; (2) – Assiette de calcul sur le prix net vendeur

Honoraires au **01/01/2021**